cée convenablement, et les l'arisiens se réveillèrent le lendemain avec un chemin tout transformé. Ici le procedé dissère quelque peu : on amène des pierres, grosses comme des citrouilles d'exposition, dans la rue que l'on prétend améliorer; un pauvre diable les fend en quatre, le tout pour combler une ornière, en face de la Bourse!

Ei les taxes iront toujours leur train !

Nous apprenons qu'à l'assemblée du Conscii de-Ville, hier soir, aucune délibéra-tion n'a été prise sur la nomination du Surintendant du Burcau des Travaux organisé aux termes de notre nouvel acte d'incorporation. Nous espérons, que cette nomination sera faite en faveur

d'un Canadien-Français.

Nous faisons ce vœu, non dans un espri! hostile aux autres nationalités qui contribuent aux fonctionnement de noire Corporation, mais parceque nous nous sommes apercus que nos concitoyens irlandais veulent avoir une part beaucoup trop large dans les emplois civiques. Leur nationalité ne doit pas s'imposer au point qu'il faille que les Canadiens-Français, qui forment la plus grande partie de la population de Québec, soient dans l'obligation de partager ces emplois également avec eux. Il y a là un danger contre lequel il est bon que nos compatriotes se prémunissent.

Nous empruntons de la chronique de I'Union Nationale, ous la signature de Barberousse, une très amusante critique à propos de la profession de foi du nouveau rédacteur du journal de Lévis

" Voici sous quelle forme cette lumineus c est apparue dans le ciel littéraire du pays de p'til George Equienne. Cela se lisait (??) dans la Blugue de Lénis du 12 courant :

" Nous n'avons pas de passé : d'avenir, nous ne savons Notre père était comme nous, notre aicul aussi. Nos adversaires sauront désormais qui nous sommes. Rien de notre côté ne pourra les empêcher de nous regarder en face s'ils s'en sentent le cœur

Nous ne les éblouirons pas au moiss par le faste de notre nom.

R. C. TANCUAY."

Ainsi cette profession de foi est claire : "Je n'ai pas de passé", c'est-à -dire j'ai poussé sous une souche comme un champignon: "je u'ai pas d'avenir que je sache," c'est-a-dire je m'attends à retourner bientôt d'où je viens; "mes adversrires sauront désormais qui je suis": en effet qui connait Martel connait Tanguay: les deux font la paire . d'ébéciles. Son père et son grand-père étaient cham pignous comme lui. "Enfin, dit-il, si vous n'avez pas peur d'avoir mal au cœur regardez-moi : soyez surs dans tous los cas que la mèche ne vous éblouira pas."

Nous empruntons encore un trait du spirituel Barberousse:

Un mot d'un partisan de Cartier : Ce qui me fait de la peine dans cetto affaire, c'est que si Lamirando fût resté en Canada il entrétabli l'ordre dans nos finances.

Sans compte qu'il eut pu remplir, à la satis-faction du gouvernement, la charge de caissier

dans la banque d'emission.
Si Lamirande revient, disait l'autre jour Cartier, nous saurons bien l'utiliser comme les thier, Brunct et Marois, que ce dernier ٠. *

Notre chronique d'Ottawa au prochain numéro:

QUEBEC. Suite.

En comparant cet état, avec celui due 21 octobre 1854., on voit que la balance au crédit de la Caisse, qui était alors de £1,145 11s 4d., était déjà tombée à £607

On nomina à cette assemblée un comilé de cinq membres, composé de messieurs J.B.R. Dufresne. avocat, J. L. Martineau, Marchand de quincaillerie, N. Luberge, marchand épicier, A. Molfet, marchand de grains, et F.L. Gauvreau, notaire, "pour agir conjointement avec le président, le " trésorier et le secrétaire pour collecter et "transiger les affaires avec eux, et pour en "rendre compte aux déposants tous les se-"con ls dimanches de chaque moi ?? Deux jours plus lard, ce comité se réunissail :- étaient présents M. le président Prévost, Messicurs Dufresne, Marlineau, Laberge, Marois et Brunet; la seule transaction qui ait eu lieu à cette réunion est la suivante : " Résolu-que M. Dufresne soit prié d'agir "comme secrétaire et M. Marois, comme " trésorier pro tem., agréé." Les 21 et 27 du même mois il y eut des réunions de ce comité à chacune desquelles on adopta une scule résolution; mais on ne fit pas l'examen des billets promissoires et autres valeurs et on n'y décida rien concernancles démarches qu'il était nécessaire de prendre pour assurer " le recouvrement de " l'argent du à cette institution, sous le plus "court délai," (Voir pièce 1, page 46, et témoiganges de J.L. Martineau et N. Laberge.) A ces assemblées, le président, et les autres directeurs donnérent de la course page 20 page 2 des prétextes pour ne pas exiber les billets promissoires aux membr s du comité-adjoint, de inanière à faire croire à ces membres que toute participation de leur part au réglement des affaires de la Caisse. était inutile, et aucune assemblée de ce comité n'a en lieu depuis.

Tous les fonds de la caisse, énumérés dans l'actif ci-dessus, restèrent entre les mains du président, M. Louis Prévost, à l'exception des débentures au montant de £6,507, qui étaient déposées à la banque de Mon réal comme garantie d'une som me de £2,348 19s 8d., "que la Caisse "d'Economie avait tirée au delà de son "crédit dans cette banque." [Voir témolgnage de Louis Prévost, page 33, et pièce

f, page 45].

Peu de temps après, M. Louis Prévost transportait au trésorier, M. Louis Ma-rois, toutes les valeurs de la Caisse, au montant de £17,296 12s 8d, tout en continuant lui-même à percevoir une partie des billets, etc., pour en passer aussitôt: le montant au dit Louis Marois, ce dernier devant rembourser la banque de Montréal du montant qui lui était dû [£2,348 19s. Sd.] pour obtenir les débentures, qui lui surent remises par cette institution le 21 octobre, 1859 [voir témoignages de Louis Marois et Louis Prévost) Il fut convenu entre MM. Prévost, Gaurembourserait ceux des déposants à la Caisse, qui voudraient l'accepter, dans la proportion de quinze chelins dans le louis.

CAISSE D'ECONOMIE de ST. ROCH! (Voir témoignage de Louis Prévost,

pages 4 (15)

Le 20 de juin 1856; M. Etienne Allaire, à qui la Caisse devait un dépot £165 13s. 7d., intenta une action devant la cour supérieure contre MM. Louis Prévost, Augustin Gauthier, Philippe Brunet et Louis Marois, et il obtint un jugement contre eux, qui sut confirmé en appel le 21 juin, 1861 (voir pièce 103, étant le factum dans cette cause et le vol. XI des décisions des tribunaux du Bas-Canada, nages 203 à 325). C'est dans le dossier de cette cause que le commissaire s'est procuré une copie du livre des minutes de la Caisse d'Economie de St. Roch, (pièce marquee A. A. A.) et plusieurs dépo-sitions dans cette cause font partie des témoignages dans cette enquête. (Voir pièces marquées A, B, C, D, E, F, G, H I, K, L, et M.)

M. Louis Marois tenait, en 1856, un magasin de marchandises sèches dans la rue de la couronne, à St. Roch, où il faisait des affaires considérables, en société avec M. Joseph Lepage, sous les nom et. raison de Marois et Lepage. Durant cette année, il commença à acheter des déposants, les réclamations qu'ils avaient contre la Caisse; il faisait des arrangements avec chacun en particulier et les payait presque toujours en argent et en marchandises, quelquefois à raison de 10s., 11s 3d., 12s. 6d., mais généralement 15s. dans le louis, et il se faisait remettre leurs livrets, dans lesquels il leur faisait signer un transport du montant entier de leurs réclamations, lequel était établi dans les dits livrets.

(Voir pièces 91 à 99).

Le tableau suivant indique combien le dit Louis Marois a payé depuis le mois de mars 1856 jusqu'à ce jour, à même les fonds de la Caisse, tant aux déposants qu'à la banque de Montréal et pour honoraires et frais dans la cause de Allaire vs.

Prévost et al. (Voir témoignage de Louis Marois, pages 8 à 19 et 22 à 23).

	1856		186	1860	185	185	185	
•	<u>ن</u> م		(C)	-4 C	9	∞-		•
•	_			2 :	. 2	2	payé.	
		•				_	~ B>	
		4.	ૄ૽૽	•	`.^	<u>.</u>		, .
	ang H _{on}	r. D	•					
9	ile Crs	•						
	i de							•
	" la banque de Montréal (Voir pièce 93).	မေး	•			•		,
2		30%	· CT	&	(છે	7	¥ 5	•
-	(Fa						déposant	
·	, (X		: 2	ء ۾	2	\$	n Oga	
Ç	5 Z.	*** . * ****	ini rojas				n is	
6	5.5 5.5 5.5 5.5 5.5 5.5 5.5 5.5 5.5 5.5	•.						
	90	tative vi a	•					
			:	•		•		٠
		: :			•			
	્ર	£7480			_		#	
	. a 2453 636	180	78	165	640	204	450 370	·
2	8.6	9	18	13		Ξ	~ ⊙	
	စာ 🔾	တ	۰.	7:-	٠. ٢	့်	න. *≥	